



## Les petits enfant doivent t ils payaient

Par **audrey**, le **28/06/2010** à **23:46**

Bonjour, le grand pere de mon conjoint est en maison de repos spécialisée et aujourd'hui a 86 ans il ne va sérieusement pas très bien (nous comptons les heures) les enfants ont reçu un courrier pour payer ce qu'il y a à payer étant donné qu'il n'a plus d'argent !! La mère de mon conjoint étant décédée ces oncles et tantes lui disent que c'est à lui et c'est frère et sœur de payer la part de leur mère. mes questions étant tout simplement ALORS ??? que va-t-il arriver? doivent-ils vraiment payer la part de leur mère? merci beaucoup pour toutes vos réponses